

# MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

L'évaluation des compétences est réalisée à la fois dans les unités d'enseignement et sur les lieux de stages. Ce sont ces allers-retours entre théorie et pratique qui permettent l'acquisition des 10 compétences.

Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les unités d'enseignement :

- **Contrôles de connaissances**
- **Analyse de situations cliniques**
- **Travaux de recherche à partir de thèmes spécifiques**
- **Pratique simulée**

Le diplôme d'Etat est délivré par la **DRIEETS** sous condition d'obtenir 180 ECTS.

## STAGES

4 types de stage sont obligatoires pendant la formation :

Soins de courte durée

Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation

Soins en santé mentale et en psychiatrie

Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

La durée des stages varie de 5 à 15 semaines.

## LIEUX D'EXERCICE

L'infirmier peut exercer dans plusieurs structures :



Hopitaux



Cliniques



Psychiatrie



Gériatrie



Medecine du travail



Médecine scolaire



A domicile



Centre de santé



Structures personnes handicapées



Domaine humanitaire

Taux de réussite en 2023.

90,2%\*

100%

Taux d'insertion à 3 mois.

\*sur l'effectif présenté

## ÉVOLUTION

### PROFESSIONNELLE

Après le diplôme, il est possible de s'orienter vers une spécialisation :

Infirmière puéricultrice Infirmière anesthésiste Infirmière de bloc opératoire

Avec le grade licence, il est possible de poursuivre des études universitaires, vers un master :

Infirmière de pratiques avancées (IPA).

L'évolution de carrière est possible vers le métier de cadre de santé.

## TARIFS

Droit d'inscription en licence	170 €
Acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)	100 €
Frais pédagogiques Possibilité de bourses régionales et de fonds d'aide spécifiques	200 €
<b>Coût de la formation</b>	
Prise en charge employeur	9000 €/an
Candidats démissionnaires – En disponibilité – En financement personnel	8500 €/an
Selon critères d'éligibilité	prise en charge par le Conseil Régional.

## CONTACT

### SECRETARIAT

Mme MONTABORD  
01 57 96 13 20  
ifsi-paris@lafocss.org

27 rue Edouard Pailleron  
Paris 19ème

### RÉFÉRENT HANDICAP

M. SIRAUT  
v.siraut@lafocss.org



Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos



FONDATION ŒUVRE DE  
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

# JE DEVIENS INFIRMIER.E

## IFSI PARIS 19<sup>ème</sup>



Obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et du  
**grade licence.**

Niveau 6  
RNCP 8940

Capacité d'accueil - 80 places

Formation accessible aux personnes en situation de handicap  
sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession

Action financée par :

Région  
**île de France**

# LE MÉTIER INFIRMIER

L'infirmier coordonne et dispense des soins de nature technique, relationnelle, éducative et préventive. Il réalise des soins destinés à maintenir ou restaurer la santé de la personne malade et surveille l'état clinique des patients. Il agit, soit à son initiative, soit sur prescription médicale. Ce métier allie des compétences théoriques et pratiques.

## COMPÉTENCES VISÉES



Evaluer une situation clinique, établir un diagnostic dans le domaine infirmier



Concevoir et conduire un projet de soins



Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens



Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique



Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs



Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins



Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle



Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques



Organiser et coordonner des interventions soignantes



Informier, former des professionnels et des personnes en formation

## PRÉREQUIS

- Être âgé(e) d'**au moins 17 ans** pour entrer en formation ;
- Être titulaire d'un **baccalauréat** (toutes séries) ou de l'équivalence de ce diplôme ;
- Ou être candidat relevant de la **formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

## SÉLECTION

L'entrée en formation est sélective. Il existe deux modes d'admission :



Admission PARCOURSUP

Inscription sur la plateforme nationale PARCOURSUP pour tous les bacheliers - Examen des dossiers sur critères nationaux.



Formation Professionnelle Continue (FPC)

Pour les personnes non-bachelières et ayant 3 ans d'expérience professionnelle quel que soit leur domaine d'activité, et ayant cotisé 3 ans (à taux plein) à un organisme de protection sociale.

## ACCÈS

A LA FORMATION FPC

Décembre à Janvier  
épreuves de sélection

Début septembre  
rentrée

Novembre à Décembre  
inscriptions aux épreuves de sélection

Février  
résultats

SELECTION PARCOURSUP



Calendrier national Parcoursup

## MÉTHODES

PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse de pratiques – simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations cliniques et/ou de travail issues du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFSI, et une équipe de professionnels de santé.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Il s'agit d'une formation en alternance, entre l'enseignement théorique et les stages. Les cours sont à l'université (dont une partie en distanciel) et à l'IFSI. Les stages professionnels se déroulent dans des structures sanitaires, sociales et médico-sociales.

Le référentiel de formation s'appuie sur l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié. La répartition est de 2100 heures d'apports théoriques et 2100 heures de pratique clinique en stage (Grand Paris). L'IFSI Paris est conventionné avec **l'Université Paris Cité**.

## CONTENU DE LA FORMATION

UE*1	<b>Sciences humaines, sociales et droit</b> : Psychologie, Sociologie, Anthropologie/ Législation, Éthique, Déontologie /Santé Publique et Économie de la Santé
UE 2	<b>Sciences biologiques et médicales</b> : Biologie Fondamentale/ Cycles de la vie et grandes fonctions / Processus traumatiques, infectieux, psychopathologique, obstructifs, tumoraux / pharmacologie /Santé, maladie, handicap, accidents de la vie/défaillances organiques et processus dégénératifs
UE 3	<b>Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes</b> : Raisonnement et démarche clinique infirmière /Projet de soins infirmiers/rôles infirmiers et organisation du travail /Initiation à la démarche de recherche /Encadrement des professionnels de soins
UE 4	<b>Sciences et techniques infirmières, interventions</b> : Soins de confort et de bien-être/ Soins relationnels / Soins d'urgence/ Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical /Soins infirmiers et gestion des risques/soins éducatif et préventifs /soins palliatifs et fin de vie /Qualité des soins évaluation des pratiques
UE 5	<b>Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière</b> : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens / communication et conduite de projet/ Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires /Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles
UE 6	<b>Méthode de travail</b> : Technologie de l'information et des communications (TIC), anglais

\* Unité d'enseignement